



VALAIS

Taney

En 1966, par un contrat entre la LVPN, le Patrimoine Suisse, le CAS et la bourgeoisie de Vouvry, la région du lac de Tanay - Grammont fut protégée. Ce site échappa ainsi à des projets inadaptés, au bétonnage et au trafic. L'accessibilité limitée est une garantie de plus pour la sauvegarde du lieu. L'effort de la marche d'approche est amplement récompensé par un paysage intact et enchanteur.

Le climat océanique, caractérisé par des précipitations abondantes, des hivers doux et des étés plutôt frais, est à l'origine de la richesse de ce cadre naturel.

Bibliographie

- LVPN, Info-Nature n° 46, Taney, bulletin trim. Septembre 1995, 15 pages
- Anet Daniel, 1967 : Trésors de mon pays 128 : Vouvry et Taney, 60 pages

À PROPOS DE LA RÉSERVE

LIEU

Vouvry

